



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2021**

DEL 2021.06.02/101

Thème :

URBANISME

Objet :

**Emprise anciens locaux
Rhne AZUR/UGEAM -
Étude d'aménagement
urbain : lancement et
financement par la
Banque des Territoires**

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élia FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

Étaient représentés :

Catherine VALDENAIRE donnant pouvoir à Élia FAURE
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 30

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Absents excusés :

Catherine VALDENAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-218509237-20210603-202106101-DE
Reçu le 04/06/2021
Publié le 04/06/2021

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- CONSIDERANT** la vacance du site de l'ancien centre médical Rhône Azur appartenant à l'UGECAM PACAC, sis 70 route de Grenoble sur les parcelles cadastrées section AE n°19 et n° 52, pour une superficie totale de 58 728 m² ;
- CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de définir le programme d'un projet diversifié de renouvellement urbain sur ces parcelles ;
- CONSIDERANT** la proposition de l'établissement public foncier de Provence Alpes Côte d'Azur d'intervenir aux cotés de la commune pendant 5 ans pour conduire la phase de programmation, acquérir le foncier nécessaire à l'opération et procéder à la cession des lots dans le cadre de projets validés par la commune ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'effectuer une étude d'aménagement urbain visant à définir un programme détaillé et à cadrer l'appel à projets qui suivra ;
- CONSIDERANT** l'estimation du coût de cette étude à 180 000 € HT ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission URBANISME, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et NUMERIQUE, réunie le 31/05/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver la réalisation de cette étude d'aménagement urbain ;
-
- De définir le plan de financement suivant pour cette étude :

EPF PACA (50%)	90 000 €
Banque des Territoires (25%)	45 000 €
Autofinancement (25%)	45 000 €
Total	180 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des financements subventionnés.

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_101-DE
Reçu le 04/06/2021
Publié le 04/06/2021

• D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/101

PUBLIÉE LE 04 JUIN 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA

